

Du côté de l'école...

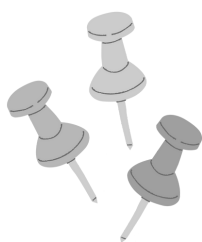
# L'ENTRÉE EN SCOLARITÉ

Dans le canton de Fribourg, l'école est obligatoire pour tous les enfants dès l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet. Un avancement de l'âge d'entrée à l'école n'est pas autorisé. Il faut que l'enfant ait 4 ans révolus au 31 juillet de l'année en cours pour pouvoir débiter sa scolarité obligatoire. Ce principe est appliqué rigoureusement.

Un report de l'entrée à l'école obligatoire d'une année est possible. Pour cela, il faut que les parents adressent, une demande par écrit à l'inspecteur ou l'inspectrice scolaire.

## NOTRE RÉALITÉ

Actuellement, nous avons deux classes de 1-2H et elles se situent à Cheiry. A la rentrée, nous aurons la chance d'accueillir 15 élèves de la commune de Surpierre qui commenceront leur scolarité dans notre cercle scolaire. Ils seront encadrés par trois enseignantes de 1-2H: Florine Ayer, Pauline Michel et Clémence Pollo.



## QUELQUES PRÉREQUIS

Pour soutenir une entrée en scolarité sereine, quelques prérequis sont attendus:

- Au niveau de l'autonomie (toilettes, habillage...)
- Au niveau du développement (langage, attention...)
- Au niveau du comportement (gestion de la séparation, gestion de la frustration...)



## CE QUI EST TRAVAILLÉ EN IH

Les élèves de 4 ans viennent à l'école par intermittence. Durant deux matinées, ils sont regroupés avec les 2H.

Cette année de scolarité vise à développer les habiletés sociales, enrichir ses compétences affectives et étendre les possibilités de motricité globale et fine.

Les élèves travaillent par le jeu, par le mouvement et par les cinq sens.

Etape décisive du passage entre le milieu familial et le milieu scolaire, cette phase a pour but spécifique de favoriser l'insertion sociale de l'enfant, de compléter l'éducation reçue dans sa famille et de le familiariser avec le travail scolaire à travers des situations variées.

### En cas d'interrogations, les parents peuvent...



- en parler avec la direction d'école
- en parler avec des professionnel-le-s de la santé (puéricultrice, pédiatre...)
- en parler avec des thérapeutes (SLPP: service de logopédie-psychologie-psychomotricité)

## CONTACTS

Lorianne Duc, directrice des établissements primaires de

Fétigny-Ménières / Surpierre-Prévondavaux  
079/773.98.20 dir.ep.fetigny-menieres@edufr.ch



<https://ecoles-femesup.ch/entree-en-1h/>

## Du côté de l'école...

# L'ENTRÉE EN SCOLARITÉ

Dans le canton de Fribourg, l'école est obligatoire pour tous les enfants dès l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet. Un avancement de l'âge d'entrée à l'école n'est pas autorisé. Il faut que l'enfant ait 4 ans révolus au 31 juillet de l'année en cours pour pouvoir débiter sa scolarité obligatoire. Ce principe est appliqué rigoureusement. Un report de l'entrée à l'école obligatoire d'une année est possible. Pour cela, il faut que les parents adressent, une demande par écrit à l'inspecteur ou l'inspectrice scolaire.

## NOTRE RÉALITÉ

Actuellement, nous avons deux classes de 1-2H et elles se situent à Fétigny. A la rentrée, nous aurons la chance d'accueillir 18 élèves des communes de Fétigny et Ménières qui commenceront leur scolarité dans notre cercle scolaire. Ils seront encadrés par quatre enseignants de 1-2H: Florian Remy, Lorène Christen, Marielle Delley et Florine Ayer.



## QUELQUES PRÉREQUIS

Pour soutenir une entrée en scolarité sereine, quelques prérequis sont attendus:

- Au niveau de l'autonomie (toilettes, habillage...)
- Au niveau du développement (langage, attention...)
- Au niveau du comportement (gestion de la séparation, gestion de la frustration...)



## CE QUI EST TRAVAILLÉ EN IH

Les élèves de 4 ans viennent à l'école par intermittence. Durant deux matinées, ils sont regroupés avec les 2H. Cette année de scolarité vise à développer les habiletés sociales, enrichir ses compétences affectives et étendre les possibilités de motricité globale et fine. Les élèves travaillent par le jeu, par le mouvement et par les cinq sens.

Etape décisive du passage entre le milieu familial et le milieu scolaire, cette phase a pour but spécifique de favoriser l'insertion sociale de l'enfant, de compléter l'éducation reçue dans sa famille et de le familiariser avec le travail scolaire à travers des situations variées.

## En cas d'interrogations, les parents peuvent...



- en parler avec la direction d'école
- en parler avec des professionnel-le-s de la santé (puéricultrice, pédiatre...)
- en parler avec des thérapeutes (SLPP: service de logopédie-psychologie-psychomotricité)

## CONTACTS

Lorianne Duc, directrice des établissements primaires de Fétigny-Ménières / Surpierre-Prévondavaux  
079/773.98.20 dir.ep.fetigny-menieres@edufr.ch



<https://ecoles-femesup.ch/entree-en-1h/>